

*Christophe Aguiton, Robert Castel, Pierre Dardot,
Bastien François, Christian Laval, Arnaud Lechevalier,
Frédéric Lordon, Lilian Mathieu, Camille Peugny,
Emmanuel Renault, Yves Sintomer, Alain Supiot*

TOUS DANS LA RUE

*Le mouvement social
de l'automne 2010*

Préface de Gérard Mordillat

ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris, XIV^e

TOUS DANS LA RUE

Le mouvement social de l'automne 2010

*Christophe Aguiton, Robert Castel, Pierre Dardot,
Bastien François, Christian Laval, Arnaud Lechevalier,
Frédéric Lordon, Lilian Mathieu, Camille Peugny,
Emmanuel Renault, Yves Sintomer, Alain Supiot*

TOUS DANS LA RUE

*Le mouvement social
de l'automne 2010*

Préface de Gérard Mordillat

*ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris, XIV^e*

ISBN 978-2-02-104706-6

© ÉDITIONS DU SEUIL, JANVIER 2011

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Préface de Gérard Mordillat

Le 29 mai 2005, 54,68 % des Français disaient non au référendum sur le projet de Constitution européenne ; le 8 février 2008, le parlement ratifiait le traité dit « de Lisbonne », qui reprenait quasiment in extenso les termes du projet constitutionnel massivement rejeté trois ans plus tôt. En octobre 2010, selon les sondages, une immense majorité des personnes interrogées (70 %) refusait le projet de loi qui prévoyait notamment l'allongement du temps de travail avant de pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein et réservait aux femmes un avenir d'une immense précarité ; projet néanmoins voté et promulgué un mois plus tard sur ordre du président de la République.

Ces deux événements qui, apparemment, ne sont pas de même nature ont en commun le déni de démocratie qu'ils manifestent. Dans le premier cas, le peuple a été consulté, mais son avis a été jugé négligeable et le parlement s'est chargé de retourner le vote selon le souhait des dirigeants et des marchés financiers ; dans le second, le peuple n'a pas été consulté tant le pouvoir était certain que sa « réforme » serait massivement récusée, et une fois de plus le parlement a servi de chambre d'enregistrement des ordres présidentiels. Comme Peter Sloterdijk, le philosophe allemand, le souligne dans *Der Spiegel* : « Les signes que nous vivons dans un système postrépublicain et postdémocratique ne manquent

pas. Le symptôme le plus significatif étant l'exclusion des citoyens par un État replié sur lui-même et enfermé dans son monologue. »

Dans le cas du projet de traité comme de la loi sur les retraites – mais il y aurait d'autres exemples –, la classe dirigeante puissamment relayée par les médias a diffusé l'idée que le peuple était ignare, qu'il fallait faire de la pédagogie, expliquer pourquoi les mesures décidées allaient assurer un futur radieux à ceux qui obéiraient, sans hésitation ni murmure, aux experts qui condescendaient à s'adresser à eux. Or, dans les deux cas, il est aisé de constater combien le projet de loi (comme le projet de traité) avait été parfaitement lu, compris, analysé ; que les critiques émises par de simples citoyens étaient entièrement fondées et se sont révélées pertinentes et justes.

Ce parallélisme est éclairant du mépris dans lequel sont tenues non seulement la volonté populaire, mais aussi son intelligence, sa perspicacité. Alors, bien sûr, reconnaître une intelligence au peuple c'est se voir taxer de « populiste » aussi sûrement que l'on devient « antisémite » en émettant la moindre critique sur la politique du gouvernement israélien. Il y aurait donc d'un côté les « sachants », les experts, l'élite autoproclamée, « l'expertocratie », et de l'autre la masse inculte et résignée des citoyens, des salariés, du peuple. Les manifestations d'octobre, en débordant largement la question des retraites, focalisaient ce hiatus, cette coupure, ce gouffre entre les dirigeants et ceux qui refusent le joug du fameux acronyme thatchérien « Tina » (*“There Is No Alternative”*), il n'y a pas d'alternative...

Et c'est là que revient la question de la démocratie qui, par essence, repose sur un choix électif. Les pays qui l'ignorent sont des dictatures ou des théocraties. La France n'est ni une dictature ni une théocratie, mais la politique

mortifère de ses dirigeants la place, de fait, dans la sujétion de la dictature des banques et des marchés. Une dictature qui, jour après jour, ruine la démocratie. L'argent gouverne et c'est une monarchie absolue dans laquelle les responsables politiques jouent le rôle des domestiques. L'écrivaine indienne Arundhati Roy, en octobre 2009, dans une tribune reproduite par *Le Grand Soir, journal militant*, s'interrogeait : « Qu'avons-nous fait à la démocratie ? En quoi l'avons-nous transformée ? Que se passe-t-il dès lors qu'on l'a vidée de l'intérieur de tout son sens ? Que se passe-t-il lorsque toutes les institutions se sont métastasées en quelque chose de dangereux ? Que se passe-t-il quand la démocratie et l'économie de marché ont fusionné en un organisme prédateur dont l'imagination indigente se limite à graviter presque entièrement autour de l'idée de maximaliser le profit ? »

Contrairement à ce que proclament les laudateurs du marché, l'État n'a pas à être gouverné comme une entreprise. Les notions de « profit » et de « concurrence » n'ont aucun sens dans des domaines comme l'éducation, la justice ou la santé, sans parler des autres services publics. À la tribune de la Convention, le 2 décembre 1792, Maximilien Robespierre déclarait : « Quel est l'objet de la société ? C'est le maintien des droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits ? Celui d'exister. La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous ses membres les moyens d'exister. »

Sous couvert d'obéir aux injonctions des marchés financiers, la loi sur les retraites, venant après le démantèlement du Code du travail, la ruine programmée des services publics, l'iniquité absolue du système fiscal, nie ce droit fondamental d'exister à une majorité de salariés, les condamnant à terme à une paupérisation certaine. Dès lors, se pose la question : combien faudra-t-il de temps pour renverser

ce gouvernement de riches, par les riches, pour les riches, et rendre à la démocratie sa définition première, le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ?

Sans vouloir être devin, parions que les jours à venir seront des jours de colère.

Note de l'éditeur

« *Ce peuple, apparemment tranquille, est encore dangereux.* »

Raymond Aron, 1978

Nombre d'observateurs et de participants ont été surpris par l'ampleur et la durée de la mobilisation de l'automne 2010 contre la réforme des retraites, le soutien populaire croissant dont elle a bénéficié, mais aussi les formes diverses qu'elle a pu prendre au fil des mois. Et au-delà de la défaite, beaucoup ont surtout eu le sentiment qu'*il se passait enfin quelque chose*.

L'objectif de ce livre, conçu et réalisé dans les jours qui ont suivi le mouvement, est d'apporter à chaud quelques éléments de compréhension et d'analyse, de répondre à un certain nombre d'interrogations :

– Que s'est-il joué dans cette mobilisation massive des salariés et de la jeunesse sur le thème de la retraite à 60 ans ? Si la défense d'une conquête majeure de l'État social fut à l'évidence le facteur principal de cohésion, dans quelle mesure s'inscrit-elle dans un contexte plus large de dégradation continue des conditions de travail et de répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse ?

– Comment analyser le mouvement lui-même, et notamment les formes diverses qu'il a pu prendre – grèves, manifestations, blocages, etc. ? Quel rôle ont joué les forces

syndicales dans la gestion de la contestation ? Comment expliquer l'implication du secteur privé aux côtés des salariés de la fonction publique et l'irruption de la jeunesse lycéenne ?

– Comment situer la lutte des salariés français dans l'histoire plus longue de la résistance aux politiques néolibérales conduites en France et en Europe ? Si les grandes grèves de décembre 1995 ont marqué l'amorce d'une « insurrection des consciences », comment ce mouvement s'inscrit-il dans l'histoire récente des mobilisations sociales et politiques – contre le Traité constitutionnel européen (2005), contre le Contrat première embauche (2006), etc. ?

– Enfin, le mouvement de l'automne 2010 ouvre-t-il une nouvelle séquence politique et sociale ? La crise économique et financière de 2008-2009 signifie-t-elle l'entrée en crise d'un système néolibéral à bout de souffle ? Ce que beaucoup analysent comme une défaite politique pour Nicolas Sarkozy ouvre-t-il la voie à une véritable alternative progressiste pour les élections présidentielles de 2012 ? Ou bien serions-nous confrontés à une crise plus profonde et plus grave de notre démocratie politique et sociale ?

Autant de questions auxquelles les auteurs de ce volume ont bien voulu tenter de répondre, en acceptant dans l'urgence de se soumettre à nos contraintes et à nos délais. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Le prix de l'insécurité sociale

*Dialogue entre Alain Supiot et Robert Castel,
réalisé le 15 novembre 2010*

Alain Supiot : N'étant ni économiste, ni sociologue, j'analyserai le mouvement social de l'automne 2010 au regard de ce que je connais le moins mal, c'est-à-dire le fonctionnement des institutions. La manière dont cette réforme a été conçue me semble être avant tout révélatrice d'un mépris de la démocratie sociale et explique pour partie le mouvement de rejet qu'elle a suscité.

Les principaux syndicats conservent avec les conditions de vie et de travail des classes moyennes et populaires un contact que les partis politiques ont pour l'essentiel perdu. Machines à conquérir et conserver des sièges, ces partis ont pour fin première leur propre croissance. Et leur représentation élue au Parlement donne une image extrêmement déformée de la société française. Sur un total de 577 députés, l'actuelle Assemblée nationale compte ainsi dans ses rangs seulement 3 ouvriers et 8 employés du secteur privé ; et le Sénat 2 ouvriers et 10 employés (moins que de vétérinaires) sur un total de 343 sièges. Si la légitimité de la représentation parlementaire ne fait pas de doute (elle est démocratiquement élue), son manque de représentativité n'en fait pas davantage, surtout lorsqu'il s'agit de légiférer sur les relations de travail dans le secteur privé.

C'est la raison pour laquelle il faut respecter la démocratie sociale. Contrairement à la représentation parlementaire,

qui a une base purement quantitative (un homme, une voix), la démocratie sociale autorise une représentation qualitative et diversifiée de la société (un groupe d'intérêts, une voix). La démocratie sociale ne présume pas l'égalité des citoyens, elle vise à la construire, en réalisant un équilibre des forces entre des groupes d'intérêts qualitativement différents. Enfin, alors que le fonctionnement de la démocratie politique repose sur la fiction selon laquelle la majorité vaut unanimité, la démocratie sociale n'impose pas à tous la loi de la majorité, mais sert à définir des compromis acceptables par tous. À la différence des expériences communistes ou corporatistes, la démocratie sociale n'interdit pas les conflits sociaux, en imposant d'en haut une certaine conception de la justice sociale, mais elle fait au contraire de ces conflits l'un des moteurs de la découverte de la règle juste à un moment et dans des circonstances données. Le bon fonctionnement de ce moteur suppose que la loi assure un certain équilibre des forces entre les représentants des intérêts en conflit et fasse sienne les compromis auxquels ils parviennent. La liberté syndicale, le droit de grève et les conventions collectives sont autant d'instruments juridiques qui permettent de convertir des rapports de forces en rapports de droit. C'est cette nouveauté, devenue évidente lors de la conclusion des accords de Matignon en 1936, qui a fini par être consacrée en 2007 par la loi Larcher. Cette loi confère aux partenaires sociaux le droit de négocier les termes des projets de réformes législatives ou réglementaires entrant dans le champ de la négociation collective nationale et interprofessionnelle. Ce texte, qui a déjà été contourné en 2009 pour démanteler le repos dominical, ne s'applique pas aux questions de sécurité sociale. Mais l'on aurait pu cependant espérer que le gouvernement s'inspire de la méthode patiente empruntée au début des années 2000, méthode qui avait consisté, non seulement à négocier la

réforme des retraites, mais à la faire précéder d'une phase de délibération conduite au sein du Conseil d'orientation des retraites, dans des conditions propres à fixer un cadre cognitif commun aux partenaires sociaux et à l'État. Au lieu de quoi on a assisté avec la dernière réforme à un nouveau hoquet jacobin, du type de celui qui avait présidé à l'adoption des 35 heures ou du Contrat première embauche (CPE). À cette différence près que nous étions gouvernés alors par des énarques, qui avaient un certain sens de l'État, alors que nous le sommes aujourd'hui par des avocats d'affaires. Différence sociologique de grande portée lorsqu'il s'agit de justice sociale.

Le mouvement social de l'automne 2010 nous ramène donc à la question de savoir ce que démocratie veut dire. S'agit-il de seulement glisser un bulletin dans une urne tous les cinq ans ? Ou bien s'agit-il aussi d'ancrer la loi commune dans l'expérience de la vie des peuples ? Il ne faut pas penser cette question en termes d'alternative, mais bien plutôt respecter ces deux dimensions en faisant précéder la décision politique – qui doit garder le droit du dernier mot – d'une véritable négociation sociale. Et non de considérer cette dernière comme une variable de mise en œuvre de décisions déjà arrêtées.

Robert Castel : Le mouvement social de l'automne 2010 a pu surprendre, à la fois par sa durée et la détermination des manifestants. En même temps, en prenant un peu de recul, cette mobilisation s'inscrit dans toute une histoire et ce qu'on pourrait même appeler une sorte de « culture du social ». Des slogans, tels que « touche pas à ma Sécu », témoignent d'un attachement profond à un certain nombre de droits sociaux qui ont été intériorisés par les gens, comme s'ils avaient été intégrés en tant qu'ils constituent vraiment des droits (ce qu'ils sont d'ailleurs, à mon avis)

et pas seulement des « avantages acquis » qu'on pourrait remettre en question au gré des opportunités.

Je crois donc qu'il y a cette culture en arrière-fond mais, en même temps, on peut concevoir que cet héritage s'atténue avec le temps, un processus accentué par la situation des syndicats en France, qui ont la réputation d'être relativement faibles, en tout cas en termes de proportion de travailleurs syndiqués.

Je pense aussi que ce n'est pas pour rien que ce mouvement s'est fixé sur la retraite, sur l'âge de la retraite, c'est-à-dire sur le fait, au fond, de pouvoir garder un peu de certitude dans un océan d'incertitude. Une donnée essentielle de la conjoncture actuelle est en effet une très grande inquiétude, pour ne pas dire une angoisse, confirmée d'ailleurs par tous les sondages, vis-à-vis de l'avenir, de la possibilité de ne plus mettre un minimum de points d'arrêt – comme la retraite à 60 ans – dans ce qui semble être une dynamique de dégradation, de décomposition des certitudes et des points d'appui.

Ce n'est évidemment pas l'explication de l'ensemble du mouvement, mais cette peur de l'avenir est si forte qu'on la ressentait même chez un certain nombre de jeunes qui se sont ralliés au mouvement, alors que la retraite représente pour eux un horizon plus que lointain – ils n'ont pour la plupart aucune expérience concrète de ce que cela peut être. Cette valorisation de la retraite s'est faite à partir de la prise de conscience de la précarité, qui devient un phénomène populaire, au sens littéral du mot, à savoir qu'un grand nombre de gens ont de plus en plus le sentiment qu'ils risquent d'être condamnés à la précarité – ce qui à mon avis a surdéterminé l'attachement à un âge de la retraite le plus rapproché possible.

Certes il ne manque pas d'arguments pour dire que prendre sa retraite à 60 ou 62 ans ne constitue pas une différence de nature, qu'il n'est peut-être pas si scandaleux de passer une

ou deux années de plus au travail, mais ce serait à condition que ce travail continue à être un socle solide auquel on attache des droits, droits à partir desquels on a gagné de quoi mener sa vie avec un minimum d'indépendance économique et sociale lorsqu'on cesse de travailler. Sans prétendre tout expliquer, je crois qu'il y a eu cette dimension-là dans ce mouvement. Car la question des retraites est une question essentielle, y compris du point de vue du droit du travail : c'est l'un des droits, pour ne pas dire le droit fondamental, qui a profondément changé la condition de travailleur. Et le fait d'affaiblir, de rogner ce droit prend ainsi une dimension symbolique. Toucher au droit à la retraite, c'est risquer d'ouvrir la boîte de Pandore pour se retrouver dans une configuration du travail où « tout fout le camp ».

A. S. : Cette analyse est extrêmement pertinente. L'une des choses qui m'a frappé, c'est l'incompréhension soulevée par la mobilisation des jeunes, incompréhension qui révélait une conviction implicite : à partir du moment où les jeunes ne sont pas immédiatement concernés, ils n'auraient pas de raison de se mobiliser. S'ils le font, c'est qu'ils sont manipulés. L'idée même qu'il puisse y avoir de leur part un engagement fondé sur la solidarité semble inimaginable à ceux qui ont voix au chapitre. Ils se représentent les « jeunes » comme faisant du calcul d'utilité, se demandant individuellement s'ils sont concernés. Alors que ce n'est pas du tout comme cela que les choses se passent. On le voit bien lorsqu'il y a des mesures prises pour réprimer les étrangers : les jeunes étudiants français se mobilisent.

Dans le cas des retraites, la mobilisation des jeunes générations était, en réalité, particulièrement prévisible dans la mesure où la retraite par répartition repose sur des mécanismes juridiques subtils, qui échappent à l'analyse contractuelle aujourd'hui dominante, à droite comme à gauche.

Concevoir le système de retraite comme un « contrat entre générations », comme on le clame depuis des décennies, condamne à n’y rien comprendre. Il faut au moins trois générations – et non deux – pour qu’un système de répartition fonctionne. Nos régimes de retraite ne reposent donc pas sur un contrat, mais sur la succession des obligations de donner, de recevoir et de rendre, qui lie les générations entre elles. À la chaîne des créances et des dettes à l’œuvre dans la filiation (recevoir la vie de la génération précédente, la donner à la génération suivante, et en la donnant, la rendre à la génération précédente), la retraite par répartition fait correspondre une chaîne en sens inverse : donner pour la génération précédente, recevoir de la génération suivante qui rend ainsi ce qui a été donné. C’est au travers de ce jeu de créances et de dettes qu’un régime de retraite crée un lien de solidarité entre les personnes.

Ceci échappe à l’entendement de ceux qui réduisent l’action collective à l’expression de calculs d’intérêts. Bien sûr certaines grèves peuvent être très corporatistes. Mais c’est autre chose qui se jouait dans ce mouvement social, quelque chose qui touchait au plus profond du pacte social.

Le « grand retournement » : l’évolution de la société salariale entre 1995 et 2010

R. C. : On ne peut comprendre ce mouvement social sans l’inscrire dans un diagnostic historique plus global que je qualifie de « grande transformation » et qu’Alain Supiot appelle « grand retournement¹ », qu’a connu la société salariale depuis les années 1980.

1. Robert Castel, *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l’individu*, Seuil, 2009 et Alain Supiot, *L’Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Seuil, 2010.

Une séquence longue, de l'ordre d'un siècle, a vu se construire ce qu'on a appelé le « compromis social du capitalisme industriel » et qui était arrivé non pas à sa fin, mais à un équilibre relativement satisfaisant au début des années 1970. Un équilibre entre, pour aller vite, les intérêts du marché – ses impératifs d'efficacité et de compétitivité – et une sorte de contrepartie également consistante du côté du monde du travail : les droits en termes à la fois de droit du travail et de protection sociale. Ce n'était pas le paradis, mais cela fonctionnait tout de même assez bien. Il ne faut pas oublier que la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale fut un moment assez extraordinaire à la fois d'un point de vue économique, de modernisation de la société française et aussi, parallèlement, de consolidation de la condition salariale.

Quand on a commencé à parler de la « crise » au début des années 1970, on a eu tendance dans un premier temps à la rattacher à des événements relativement anecdotiques comme le renchérissement du prix du pétrole, on n'a pas compris tout de suite qu'on était entré dans un autre régime du capitalisme. Même si je crois que la dynamique du capitalisme est immuable (l'impératif catégorique d'accroître les profits, les richesses, etc.), je suis convaincu que le capitalisme a pris alors, à travers la mondialisation notamment, des formes agressives et à ce jour incontrôlées, de mise en concurrence de tous contre tous. C'est le noyau de cette « grande transformation » que j'évoque dans mon dernier livre.

J'ai repris l'expression à Karl Polanyi, dont je me sens assez proche. Polanyi a produit des analyses sur l'implantation du capitalisme industriel pour montrer qu'il était profondément destructeur des formes de sociabilité, des manières de « faire société », quand il était livré à lui-même. Il me semble que nous sommes actuellement dans

le cadre d'une nouvelle « grande transformation » qui a à la fois la profondeur et l'ampleur de celle qui s'est jouée au moment de l'implantation du capitalisme industriel.

Aujourd'hui, un nombre croissant d'observateurs sont obligés de faire ce diagnostic. Et peut-être que de ce point de vue, le cataclysme financier de 2008 a contraint certains à ouvrir les yeux, dans la mesure où on a assisté à une manifestation grandeur nature de ce sur quoi débouche justement le capitalisme, lorsqu'il est entièrement laissée à lui-même, sans freins, sans régulation, sans possibilités de « domestiquer le marché », comme disait Polanyi. C'est ce que Polanyi appelait déjà le « marché autorégulé », c'est-à-dire un marché qui n'obéit qu'à lui-même, en l'absence de toute loi ou de tout droit.

A. S. : Si je parle pour ma part de « grand retournement », c'est pour désigner l'inversion des moyens et des fins opérée par la révolution ultralibérale. Le principe de dignité, affirmé avec force à la fin de la Seconde Guerre mondiale, impose de faire de l'homme, et non de la finance, l'étalon de mesure de la valeur des politiques économiques. La Déclaration de Philadelphie en particulier, prescrit d'évaluer l'organisation économique et financière nationale et internationale à l'aune des progrès de la justice sociale. C'est exactement le contraire qui a été imposé par la doctrine ultralibérale : le rendement financier est devenu la mesure exclusive de la réussite économique et les hommes, réifiés en « ressource » ou « capital humain », sont sacrifiés sur l'autel de cet objectif, moyennant des « politiques d'accompagnement » visant à éviter qu'ils ne se révoltent. Car évidemment, il leur arrive de se rebeller contre les sacrifices humains que n'ont de cesse d'exiger les marchés financiers. L'esprit de révolte sera anesthésié le jour où, comme dans les régimes totalitaires, l'humour désespéré des

Gérard Mordillat est écrivain et cinéaste. Il est notamment l'auteur de *Les Vivants et les Morts*, Calmann-Lévy, 2005, qu'il a récemment adapté en huit épisodes à la télévision.

Camille Peugny, sociologue, est notamment l'auteur de *Le Déclassement*, Grasset, 2009

Emmanuel Renault, philosophe, est notamment l'auteur de *Souffrances sociales. Philosophie, psychologie et politique*, La Découverte, 2008.

Yves Sintomer est professeur en science politique. Dernier ouvrage paru : *Le Pouvoir au peuple*, La Découverte, 2007.

Alain Supiot, professeur de droit, est notamment l'auteur de *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil, 2010.

Table

Préface de Gérard Mordillat	7
Note de l'éditeur	11
<i>Le prix de l'insécurité sociale,</i> dialogue entre Alain Supiot et Robert Castel	13
<i>Le point de fusion des retraites,</i> Frédéric Lordon	35
<i>L'Europe et nos retraites,</i> Arnaud Lechevalier	53
<i>Une combativité intacte,</i> dialogue entre Christophe Aguiton et Lilian Mathieu	71
<i>Une jeunesse sans espoir ?,</i> entretien avec Camille Peugny	97
<i>Un néolibéralisme à bout de souffle ?,</i> dialogue entre Yves Sintomer et Emmanuel Renault	119
<i>Le retour de la guerre sociale,</i> Pierre Dardot et Christian Laval	147
<i>Crise sociale ou crise politique ?,</i> Bastien François	165
Les auteurs	177